



# *Un programme de jardins partagés pour Paris*

**MAIRIE DE PARIS**



Direction des Parcs, Jardins et Espaces Verts  
Sous Direction de l'Animation et de L'Education à  
l'Ecologie Urbaine  
Paris-Nature

Janvier 2004

# SOMMAIRE

<b>I</b>	Qu'est-ce qu'un jardin partagé ?	p 3
<b>II</b>	Comment mettre en place un jardin partagé ?	p 3
<b>III</b>	Les jardins partagés parisiens existants et les projets par arrondissement	p 4
<b>IV</b>	La charte Main Verte	p 7
<b>V</b>	Convention d'usages pour la gestion d'un jardin collectif de quartier	p 10
<b>VI</b>	Adresses utiles	p 14
<b>VII</b>	Bibliographie	p 18

## **I . Qu'est-ce qu'un jardin partagé ?**

C'est un jardin de proximité à l'initiative d'habitants qui désirent se retrouver dans un lieu convivial pour jardiner. Il est planté et entretenu par les riverains regroupés au sein d'une association.

C'est un lieu ouvert sur le quartier qui favorise les rencontres entre les générations et les cultures.

Dans ce jardin, respect de l'environnement et développement de la biodiversité sont de mise.

Eventuellement, il permet de tisser des relations entre les différents lieux de vie de l'arrondissement : écoles, maisons de retraite, hôpitaux...

Un tel jardin est confié à une association par convention pour une durée limitée (1 an renouvelable jusqu'à 5 ans)

## **II . Comment mettre en place un jardin partagé ?**

### **1 - Constitution d'une association**

Les habitants souhaitant créer un jardin partagé doivent se regrouper en association.

### **2 – Concertation**

L'association contacte la cellule Main Verte de la Direction des Parcs, Jardins et Espaces Verts qui aide à la constitution du dossier.

L'association, la mairie d'arrondissement et les services de la Ville de Paris se concertent pour la mise en place du projet, dans l'esprit de la charte Main Verte.

### **3 – Validation**

Le projet est validé ou non par la Mairie, au vu de son coût, de son contenu et de sa faisabilité.

### **4 – Préparation du terrain**

Le terrain identifié pour accueillir le projet est viabilisé et sécurisé par son propriétaire ou l'organisme mandaté pour. La Direction des Parcs, Jardins et Espaces Verts apporte la terre végétale, une arrivée d'eau ainsi qu'une clôture.

### **5 – Remise du terrain**

Une convention est signée entre la Ville de Paris et l'association.

La mairie d'arrondissement remet le terrain à l'association porteuse du projet.

### **6 - Fonctionnement et accompagnement**

L'association porteuse du projet entretient le jardin partagé et assure son animation dans l'esprit de la charte Main Verte : respect de l'environnement, ouverture régulière aux habitants et au public, au moins une manifestation exceptionnelle par an (concert, cinéma, pique nique...)

La cellule Main Verte apporte des conseils et suit les activités. Elle veille, ainsi que la Mairie d'arrondissement, au respect de la charte et de la convention.

La Ville de Paris a mis en place le programme Main Verte afin d'encourager, d'accompagner et de coordonner les jardins partagés existants et en projet.

### III. Les jardins partagés parisiens existants et les projets par arrondissement

Pour obtenir des informations sur ces jardins, contacter la cellule Main Verte à la Maison du Jardinage au 01 53 46 19 19

	<b><i>Jardins existants</i></b>	<b><i>Projets de jardins partagés</i></b>
3 <sup>e</sup> arr.		- <u><i>Jardin des Enfants Rouges</i></u> Rue des Oiseaux Jardin potager collectif
7 <sup>e</sup> arr.	- <u><i>Jardin Catherine Labouré</i></u> rue de Babylone jardin pédagogique	
10 <sup>e</sup> arr	- <u><i>Jardin du passage Hébrard</i></u> passage Hébrard jardin pédagogique - <u><i>Jardin Villemin</i></u> à l'intérieur du jardin public 4-6 rue des Récollets	- <u><i>Juliette Dodu</i></u> 14-16 rue J.Dodu - « <u><i>18 rue du Chalet</i></u> »
11 <sup>e</sup> arr	- <u><i>Jardin nomade Saint-Bernard</i></u> 48 rue Trousseau / angle rue Delescluze Jardins familiaux	- <u><i>cité Prost</i></u> rue Chanzy
12 <sup>e</sup> arr		- <u><i>Jardin de la Commune Libre d'Aligre</i></u> 41 impasse Druinot - <u><i>Debergue – Rendez-vous</i></u> 1 et 13 cité Debergue - <u><i>La Petite Ceinture</i></u> du square Charles Péguy à la rue des Meuniers

	<i>Jardins existants</i>	<i>Projets de jardins partagés</i>
13 <sup>e</sup> arr	<p>- <u>Jardins familiaux du boulevard de l'Hôpital</u> 122 bd. de l'Hôpital</p>	<p>- <u>Gare de Rungis – Petite Ceinture</u> entre rue des Peupliers et Brillat-Savarin</p> <p>- <u>îlot Tage-Industrie</u> rue du Bourgon / rue du Tage rue de l'Industrie/ avenue D'Italie</p> <p>- <u>Mail de Bièvre</u></p> <p>- <u>Jardin Bedier - Boutroux</u></p> <p>- <u>Square des mères de famille</u></p>
14 <sup>e</sup> arr		<p>- <u>Ferme de Montsouris</u> 26, rue de la Tombe-Issoire</p> <p>- <u>Square Auguste Renoir</u> rue des Mariniers</p> <p>- <u>Talus de la voie ferrée de la petite ceinture</u> rue de Coulmier</p> <p>- <u>ZAC Didot</u> rue Didot / rue Losserand / rue du Château / rue Penerty</p> <p>- <u>Square du Chanoine Viollet</u> 156 rue Raymond Losserand</p> <p>- <u>ZAC Alésia – Montsouris</u></p> <p><u>Jardin des fêtes</u> 2 rue des Thermopyles</p> <p><u>Porte de Vanves</u> Square de la porte de Vanves</p>
16 <sup>e</sup> arr	<p>- <u>Jardin aux habitants / palais de Tokyo</u> rue de la manutention jardin d'artiste et collectif d'habitants</p>	

	<i>Jardins existants</i>	<i>Projets de jardins partagés</i>
17 <sup>e</sup> arr		- « <u>183 avenue de Clichy</u> » jardins pédagogiques éphémères
18 <sup>e</sup> arr	- <u>Eco Box</u> 22, rue Pajol jardin à géométrie variable	- <u>Jardin du Ruisseau</u> Quai de la voie ferrée porte de Clignancourt Jardin pédagogique et collectif - <u>Eole – cours du Maroc</u> Rue d'Aubervilliers
19 <sup>e</sup> arr	- <u>Serre aux Légumes</u> 57, avenue de Flandres jardin pédagogique - <u>Potager de Flandre</u> avenue de Flandre (proche du n°67) - <u>rue de la Marne</u> rue de la Marne - <u>Cité Léon Giraud</u> :18, rue Léon Giraud	- « <u>11 Quai de l'Oise</u> » - <u>Butte Bergeyre</u> rue Georges Lardennois - <u>L'îlot Lilas</u> 295, rue de Belleville
20 <sup>e</sup> arr	- <u>les jardins du béton Saint-Blaise</u> Centre Chenal Saint-Blaise, 14-16 rue du Clos jardin d'insertion - <u>jardin Papilles et Papillons</u> 3-5, rue Gasnier-Guy jardin pédagogique et d'insertion - <u>Jardin Solidaire</u> au fond de l'impasse Satan, 94, rue des Vignoles jardin d'insertion	- « <u>rue de la Mare</u> » 36 rue de la mare - « <u>rue Desnoyez</u> » - « <u>rue Fernand Léger</u> » - <u>Passage des soupirs</u> 8 passage des soupirs - <u>jardin d'Avron</u> 77 rue d'Avron - <u>Square du Casque d'Or</u> - <u>Cité Leroy</u> - <u>square Léon Frapié</u> - <u>rue de Buzenval</u>

## **IV . La Charte Main Verte**

### **Charte Main Verte des jardins partagés de Paris**

#### **Démarche participative**

La Ville de Paris souhaite encourager le développement de jardins collectifs s'appuyant sur une démarche de concertation et d'implication forte des habitants.

La Ville soutient les jardins collectifs dans toute leur diversité, qu'il s'agisse de jardins collectifs d'habitants, de jardins pédagogiques, d'insertion, de jardins familiaux ou autres, dans la mesure où le jardin est le fruit d'une création collective et concertée.

La participation des habitants à la vie du jardin (plantations, fêtes, événements culturels...), et à la gestion du site, sera encouragée et devra permettre le développement d'une présence végétale dans la ville. Ceci s'inscrivant dans la démarche de développement durable initiée par la municipalité.

#### **Création de lien social**

Un Jardin Partagé est un lieu de vie ouvert sur le quartier, convivial, qui favorise les rencontres entre générations et entre cultures.

Un Jardin Partagé contribue à valoriser les ressources locales en tissant des relations avec d'autres structures (associations, établissements d'enseignement, maisons de retraite, centres sociaux, hôpitaux...).

#### **Respect de l'environnement**

Un Jardin Partagé est un terrain d'expérimentation pour des pratiques respectueuses de l'environnement. Il participe au maintien de la biodiversité en milieu urbain et à la diffusion des connaissances sur ce milieu.

#### **Accompagnement**

La Ville a mis en place le programme Main Verte pour accompagner les porteurs de projet qui désirent s'inscrire dans le cadre défini par cette Charte.

**L'association partenaire se verra proposer par la Ville (Direction des Parcs, Jardins et Espaces Verts) :**

- Le label Main Verte. Le jardin sera intégré dans le réseau Main Verte des jardins partagés de Paris. Il bénéficiera ainsi d'échanges et de documentation, et recevra une information sur les programmes de cours de jardinage. Il pourra être associé aux manifestations organisées par la Ville.
- Une expertise technique, ainsi que des conseils sur les pratiques respectueuses de l'environnement adaptées à Paris.
- Un accompagnement méthodologique, si nécessaire, assuré par une association référente, ayant compétence dans le domaine.
- Une convention d'usage qui précisera pour chaque jardin toutes les modalités d'application de la présente Charte.

**En signant cette Charte, l'Association devient membre du réseau Main Verte et s'engage à respecter les points suivants :**

**Ouverture au public**

- Ouvrir le jardin quand l'un des membres de l'association est présent.
- Une ouverture de deux demi-journées par semaine dont une le week-end est souhaitable.

**Convivialité**

- Organiser au moins un événement public par saison de jardinage.

**Communication**

- Afficher de manière visible son nom, les modalités d'accès au jardin, les activités proposées et les dates de réunion.
- Apposer le logo Main Verte sur le jardin

**Fonctionnement**

- Elaborer collectivement et porter à connaissance les règles de fonctionnement du jardin.



### **Gestion du site**

- Maintenir le jardin en bon état, enlever les débris.
- Privilégier une gestion écologique du site (éviter autant que possible les produits phytosanitaires, les pesticides et les engrais chimiques, les gaspillages en eau, développer le compostage de proximité, planter des essences adaptées au sol et au climat,...)
- Veiller à la conformité des usages avec la destination pour laquelle le jardin a été attribué (pas de stationnement, pas d'habitation,...).

### **Divers**

- Prendre une assurance responsabilité civile.

Une évaluation de l'action de terrain aura lieu chaque année et fera l'objet d'un compte-rendu disponible en mairie d'arrondissement.

## V . Convention d'occupation et d'usages - pour la gestion d'un jardin collectif de quartier

MODELE



Entre, d'une part, la Ville de Paris, représentée par le Maire de Paris, domicilié 3, avenue de la porte d'Auteuil, 75016 Paris, agissant en vertu d'une délibération du Conseil de Paris en date du ...

et, d'autre part, l'association ..., constituée le ..., déclarée à la Préfecture de Paris le ..., représentée par son président ... et domiciliée au ..., ci-après dénommée « l'Association ».

Il est exposé et convenu ce qui suit :

### **Objet :**

a/ La présente convention précise les modalités de mise à disposition par la Ville de Paris, à titre précaire et révocable, d'un terrain situé ..., d'une superficie de ..., tel qu'il figure sur le plan annexé à la présente convention.

b/ Ce terrain est mis à disposition de l'Association, pour un usage ... , dans l'esprit de la charte Main Verte des jardins partagés de Paris, charte à laquelle l'Association a adhéré.

**La présente convention constitue une autorisation d'occupation du domaine public accordée à l'Association à titre gracieux pour lui permettre d'y mener les activités décrites au chapitre IV.**

### **Apport matériel de la Ville de Paris :**

En plus de la parcelle susvisée, la Ville de Paris met à disposition de l'association :

- une arrivée d'eau,
- une clôture fermée et transparente,
- ...

a/ Un état des lieux sera établi par les deux parties à la date de début et à la date de fin de l'effet de la présente convention.

b/ La Ville s'engage à assurer les gros travaux d'entretien de la clôture et du réseau d'eau potable.

## **Durée :**

a/ La présente convention est conclue pour une durée de un an reconductible par tacite reconduction jusqu'à trois ans maximum. Au terme de ces trois ans, la convention doit être expressément reconduite. Elle prend effet à compter de sa signature par les deux parties et de la transmission des documents d'assurance prévus à l'article V. h.

b/ L'Association transmet chaque année son rapport d'activité et fait part à la Ville de Paris de son souhait de voir la convention reconduite. Au vu de ce rapport, les représentants de la Ville jugent de l'opportunité de sa reconduction.

c/ La convention peut être résiliée avant terme à l'initiative de l'une des parties sous la condition du respect d'un préavis de trois mois, pour tout motif d'intérêt particulier ou général. Cette résiliation ne saurait donner lieu au versement d'indemnités de compensation.

***d/ Le préavis mentionné à l'alinéa précédent n'est pas opposable à la Ville en cas de manquement grave et manifeste de l'Association à ses obligations, telles que stipulées dans la présente convention. En cas d'un tel manquement, et après recherche de conciliation, l'Association devra libérer les lieux et les remettre en l'état dans les quinze jours suivant le commandement de la Ville.***

## **Activités et objectifs de l'Association :**

a/ L'Association pourra organiser sur le jardin les activités suivantes ...

b/ L'Association aura pour tâche d'organiser et de mettre en place ces activités. Elle en communiquera régulièrement le calendrier à la Ville de Paris. L'Association s'engage à informer la Ville de Paris de toute période de vacance dans l'utilisation du jardin.

c/ Toutes activités de nature commerciale et publicitaire sont interdites sans autorisation préalable de la Municipalité.

d/ Toute construction ou tout aménagement en dur doit être autorisé par la Ville de Paris et devra être démontable et transportable.

## **Obligations de l'Association :**

a/ L'Association mènera ses activités dans le souci de ne pas gêner le voisinage, notamment en soirée.

b/ Elle s'engage à maintenir le jardin et ses éventuels équipements en bon état d'entretien et de propreté. Toute modification importante des structures mises en place sera soumise à l'accord de la Ville de Paris.

c/ L'accès et le stationnement de véhicules privés sur le terrain mis à disposition sont strictement interdits, sauf ponctuellement en cas de livraison.

d/ Un niveau élevé de respect de l'environnement est demandé (éviter les produits phytosanitaires, pesticides et engrais chimiques, pratiquer le tri des déchets dans le jardin, développer le compostage de proximité, planter des essences adaptées au sol et au climat, gérer de façon économe les ressources naturelles (en particulier l'eau qui est la charge de l'Association)... Aucune activité susceptible de polluer le sol et aucun départ de feu ne sont autorisés. La plantation d'arbres doit être soumise à l'accord de la Ville.

e/ La transparence de la clôture devra être maintenue.

f/ L'Association affichera sur la clôture son nom, le logo Main Verte, et les modalités d'accès au jardin pour le public.

g/ L'association s'engage à respecter toutes consignes de sécurité qui lui seront données par la Ville de Paris.

h/ L'Association assurera la responsabilité des dommages de toute nature imputables à l'utilisation qu'elle fera du jardin et des équipements mis en place par la Ville de Paris. Elle transmettra à cet effet à la Ville de Paris les polices d'assurance qu'elle aura souscrites. La consommation des végétaux cultivés sur le terrain se fera sous la seule responsabilité de l'association.

### **Ouverture du terrain :**

a/ Les clefs du jardin ne seront remises qu'aux membres de l'Association, après remise des documents prévus à l'article V.h, et si nécessaire pour le bon fonctionnement du jardin, aux personnes autorisées par la Ville de Paris.

b/ En présence d'une ou plusieurs des personnes mentionnées à l'alinéa précédent, l'accès du grand public sera autorisé, au minimum deux demi-journée par semaine dont une le samedi ou le dimanche. En l'absence de ces personnes, le terrain sera maintenu fermé.

c/ Le jardin sera en principe fermé la nuit, sauf autorisation expresse de la Ville de Paris.

### **Correspondants de l'Association :**

Les services de la Ville de Paris qui seront les correspondants et partenaires de l'Association sont les suivants :

- la cellule Main Verte du service Paris-Nature représentée par ...
- la Circonscription ... de la Direction des Parcs, Jardins et Espaces Verts, représentée par...

L'association sera représentée par (correspondant au sein de l'association).....  
domicilié ... numéro de tel en cas d'urgence....

**Litiges :**

***Les litiges qui pourraient survenir à l'occasion de l'exécution de la présente convention et qui ne pourraient être résolus de façon amiable seraient portés devant la juridiction administrative compétente.***

Paris, le

Pour l'Association

Le Maire de Paris,

## VI . Adresses utiles

Associations / organismes	Actions menées	coordonnées
<b>Paris / Ile de France</b>		
Maison du Jardinage Cellule Main Verte	Ce service de la MAIRIE DE PARIS, Direction des Parcs, Jardins et Espaces Verts propose informations et aides à la mise en place de jardins partagés au sein de la Ville de Paris	Maison du jardinage 41, rue Paul Belmondo 75012 Paris Tél. : 01 53 46 19 19
Quartier Saint Bernard – 11 <sup>ème</sup>	Le premier jardin Main Verte, le jardin nomade est en marche depuis Mars 2003, à l'angle de la rue Trousseau et Charles Delescluze. Allez donc jeter un oeil. Un panneau d'affichage vous informe sur place du fonctionnement du jardin nomade	<a href="http://www.qsb11.org">www.qsb11.org</a>
Le jardin du cheminot	Cette association a pour but de créer et d'organiser des jardins ouvriers et de développer l'exploitation des jardins familiaux en faveur de ses membres	Siège social : 23 Rue Yves Toudic 75481 PARIS Cedex 10 Tél. : 01 42 08 78 22 Fax : 01 42 45 48 54 <a href="http://www.le-jardin-du-cheminot.asso.fr">www.le-jardin-du-cheminot.asso.fr</a>
Société Nationale d'Horticulture de France	Cette association aide ses adhérents à la mise en place de centres de jardins familiaux, que ce soit pour la recherche, l'aménagement ou l'équipement des parcelles	84, rue de Grenelle - 75007 Paris Tel. : 01 44 39 78 78 - Fax. : 01 45 44 96 57 <a href="http://www.snhf.asso.fr">www.snhf.asso.fr</a>
Groupement National Interprofessionnel des semences et plants	Le GNIS participe au développement des jardins familiaux par la conception et la diffusion d'outils d'information	GNIS 44, rue du Louvre 75001 Paris

Graine de Jardins	Correspondant régional du réseau « le jardin dans tous ses états ». Conseils pour la mise en place de jardins partagés	01 47 72 61 25
<b>Régions/Etranger</b>		
Chantier Nature	Correspondant régional Nord du réseau « le jardin dans tous ses états » Depuis sa création, Chantier Nature contribue activement au développement des jardins partagés : conception, initiation de projet, assistance méthodologique...	16, place Cormontaigne 59000 Lille tél. : 03 20 17 11 70
Jardiniers de France	En plus de promouvoir le jardinage et de partage des connaissances cette association aide à la création de jardins partagés, ouvriers et pédagogiques.	Jardiniers de France 40 route d'Aulnois BP559 59308 Valenciennes cedex tel. 03 27 46 37 50 <a href="http://www.jardiniersdefrance.com">www.jardiniersdefrance.com</a>
Les Jardins de l'Espérance	L'association Les Jardins de l'Espérance basée à La Ciotat a pour objet de réaliser et gérer, seule ou en partenariat, des jardins et des projets d'éducation à l'environnement ouverts à tous .	<a href="http://www.jardinesperance.org">www.jardinesperance.org</a>
Le passe jardin	Correspondant régional Rhône Alpes du « jardin dans tous ses états »	04 78 00 22 59

Les jardins d'aujourd'hui	Correspondant régional sud ouest du « jardin dans tous ses états »	42, rue Wlaldeck Rousseau 33220 Saintes 05 57 46 04 37
Vert le jardin	Correspondant régional Bretagne du « jardin dans tous ses états »	02 98 46 24 15
Les jardins d'Amélie	Correspondant régional Méditerranée du « jardin dans tous ses états »	04 91 33 11 65
Office canadien pour l'agriculture urbaine	Dans ce site conçu par, l'Office canadien pour l'agriculture urbaine on y retrouve tout aussi bien une revue de presse sur les problèmes de préemption sur les jardins communautaires de New York que la description d'expériences de jardins en Amérique et dans le monde, ou encore la présentation de techniques de compostage... (en anglais.)	<a href="http://www.cityfarmer.org">www.cityfarmer.org</a>
<b>Réseaux :</b>		
Le jardin dans tous ses états	dynamique d'échanges entre les porteurs de projets de "jardins partagés" et leurs partenaires associatifs, politiques et institutionnels. Ces jardins sont divers, mais portent des valeurs communes de partage, de créativité, de solidarité entre les communautés, d'aide aux personnes en difficulté, de liens retrouvés avec le monde vivant, de respect de notre environnement...	<a href="http://www.jardinons.com">www.jardinons.com</a>



Jardins de Cocagne	Jardins biologiques collectifs à vocation d'insertion sociale créés généralement à partir d'association loi 1901 à but non lucratif, les Jardins de Cocagne peuvent exister sous des formes multiples : chantier d'insertion, entreprise d'insertion, organisme de formation, coopérative, activités au sein d'une association... A travers la production de légumes biologiques, distribués sous forme de paniers hebdomadaires à des adhérents-consommateurs, ces Jardins permettent à des adultes de retrouver un emploi et de construire un projet personnel	<a href="http://www.reseaucocagne.asso.fr">www.reseaucocagne.asso.fr</a>
Fédération Nationale des Jardins Familiaux	Un réseau de solidarité pour la représentation, la défense et le développement des jardins familiaux	FNJF 11, rue desprez 75014 Paris 01 45 40 40 45 <a href="http://www.jardins-familiaux.fr">www.jardins-familiaux.fr</a>
<b>Jardins familiaux et ouvriers</b>		
Ligue française du coin de terre et du foyer :		11 rue Saint Romain 75006 Paris tel : 01 45 48 33 08
Société des jardins ouvriers de Garches :		Mairie de Garches 2, av Mar. Leclerc 92380 Garches
Le jardin du cheminot :		23, rue Yves Toudie 75 841 Paris cedex 10
Comité d'entente des associations de jardins familiaux collectifs et individuels :		84, rue de Grenelle 75007 Paris tel : 01 45 48 81 00

## VII. Quelques éléments de Bibliographie

Pour faciliter le choix des lecteurs, chaque document est précédé à titre indicatif d'un symbole :

- ☺ Jeunesse
- 👤 Adulte
- ♻️ Public motivé
- 👩‍🔬 Spécialistes

Vers des jardins partagés – jardins d'insertion – jardins thérapeutiques – jardins pédagogiques

👤 Actes de la rencontre de Paris « jardins partagés », mardi 24 septembre 2002  
Direction des Parcs, Jardins et Espaces verts

👤 Construire des actions collectives, Point de repère « impliquer les habitants dans l'aménagement et la gestion des espaces publics »,  
chantier Nature 2000

👤 Des jardins pour tous,  
Ministère de l'agriculture, Direction de l'espace rural et de la forêt.

👤 Jardins citoyens,  
Communauté urbaine de Lyon, CAUE du Rhône

👤 Jardins des villes,  
jardins des gens, groupe « éducation à l'environnement urbain » de Bretagne, 2000

👤 Le jardin des possibles,  
Réseau Ecole et Nature Edition 2003  
Guide méthodologique pour accompagner les projets de jardins partagés, éducatifs et écologiques

♻️ 👩‍🔬 Actes du colloque Le Jardin et la Nature dans la cité : 7-8 juin 2001 Saline royale d'Arc-et-Senans

Institut Claude-Nicolas Ledoux, Association ACANTHE

Besançon : Institut Claude-Nicolas Ledoux, 2002

Grâce à la pratique de la gestion différenciée des espaces verts, au respect de la biodiversité en ville, à la renaturation des espaces délaissés, le jardin et le paysage en milieu urbain peuvent être le lieu d'expériences novatrices. Comment l'urbaniste peut-il prendre en compte les besoins du jardinier amateur ? Que ce soit dans les quartiers pavillonnaires, dans les grands ensembles, dans les centres historiques, quelle place donner à la nature dans l'aménagement urbain, quel lien social peut-on ainsi tisser ? Quelles valeurs éthiques et esthétiques peuvent être attribuées à ces nouveaux espaces. ? De nombreux exemples illustrent cette réflexion.

✚ Terre de banlieue : cultures en Seine-Saint-Denis

Eric Prédine, Michel Sené.

CAUE 93, 1994

« Départ : Porte de Bagnolet, 7 heures du matin...

Distance à parcourir : 75 Km.... »

Excursion en dix étapes de jardins familiaux en maraîchages, de plaines céréalières en serres horticoles pour découvrir une Seine Saint-Denis que l'on ne soupçonne pas, pittoresque, humaine et pleine de vie.

« Qui croit aujourd'hui que la terre de banlieue se cultive ? Même en Seine Saint-Denis... »

✚ Paris côté cours : la ville derrière la ville

Ed. du pavillon de l'Arsenal : Picard, 1998

Réflexion sur l'espace. Les cours urbaines sont-elles seulement un vide au centre du bâti ? Faut-il préserver ces intervalles pour mieux habiter la ville ? A Paris, l'histoire est riche d'exemples. Les cours y sont lieux de mémoires et espaces de liberté.

Historiens, architectes-urbanistes, paysagistes apportent leur contribution à une réflexion contemporaine sur l'espace public et privé, l'extérieur et l'intérieur, sur « ce Paris des espaces rusés, des jardins secrets et des volumes savants »

☺ Un jardin dans la ville

Gerda Muller

Milan, 1988

Qui n'a pas rêvé d'un vrai jardin en pleine ville ? Ce livre invite les enfants aux joies du jardinage et de saison en saison guide leurs premiers pas de jardiniers en herbe.

## Des jardins ouvriers aux jardins familiaux et cités-jardins

🌻 L'honneur des jardiniers : les potagers dans la France du XXe siècle

Florence Weber.

Belin, 1998 -- Socio-histoires

Œuvre d'une ethnologue, ce livre offre tout à la fois une perspective historique et sociologique sur les jardins ouvriers et une réflexion philosophique sur la pratique des échanges et sur la façon dont « les hommes cultivent en même temps leurs légumes et leur dignité personnelle »

✚ Les jardins ordinaires

Françoise Dubost

L'Harmattan, 1997 -- Logiques sociales

Réédition de l'ouvrage publié en 1984 sous le titre "Côté jardins".

Ni rares, ni remarquables, ne figurant dans aucune anthologie de l'art des jardins, ces jardins ruraux ou jardins de banlieue que l'on dit « ordinaires » sont pourtant les précieux témoins de la vie quotidienne et de ses changements.

En véritable ethnologue, Françoise Dubost nous mène à travers les pages de son livre à la rencontre de ces jardiniers de toujours, de leur manière de vivre, de voisiner ou d'échanger les produits de leur jardin.

☼ Cent ans d'histoire des jardins ouvriers, 1896-1996 : la Ligue française du coin de terre et du foyer

Béatrice Cabedoce, Philippe Pierson.

Créaphis, 1996

Livre de référence sur l'histoire des jardins populaires et l'action de l'abbé Lemire, cet ouvrage collectif, largement illustré, montre l'évolution d'une association toujours dynamique.

☼ Cités-jardins : genèse et actualité d'une utopie

Ginette Baty-Tornikian.

Recherches, 2001

Recueil de textes d'architectes et d'universitaires, cet ouvrage trace l'historique, l'évolution et les réalisations de cités-jardins à travers le monde. Adaptée selon les pays, la cité-jardin joue un rôle dans l'espace urbain partagé et la vie sociale.

☼ Les cités-jardins de demain

Ebenezer Howard.

Sens & Tonka, 1998 -- Mémoire volontaire

Attaché aux idées sociales et aux établissements humains, l'urbaniste anglais Ebenezer Howard, publie en 1898 un essai qui veut résoudre pragmatiquement tant en Europe que dans le monde l'opposition ville-campagne qui s'exprime par un étalement violent et incontrôlé des villes.

☼ Cités-jardins 1920-1940 en Belgique : exposition présentée au centre Wallonie-Bruxelles à Paris du 8 février au 7 mai 1994

Archives d'Architecture Moderne, 1994

Afin de reconstruire les villes sinistrées au lendemain de la première guerre mondiale, la Belgique encourage en 1919 la création de cités-jardins. Formelles et techniques au début, les cités-jardins s'inspirent ensuite du modèle anglais puis se veulent avant-gardistes. De nombreux exemples de ces cités sont présentés afin de nous montrer leur évolution.